

Outils et fiches techniques de l'élu·e

Inviter un expert

L'élue en CT ou en CHSCT, en CAP peut inviter un expert. C'est son droit le plus absolu et l'administration ne peut pas l'y empêcher. Réglementairement, c'est l'élue et non le syndicat qui demande à l'administration de convoquer un expert.

L'expert est invité théoriquement en référence à un point précis de l'ordre du jour qui mentionné dans la convocation. Si l'on respecte les textes à la lettre, il devrait arriver en séance quand le point est abordé et quitter la salle une fois le point traité. Il prend la parole sur invitation de l'élue qui prend la parole avant lui pour la lui céder.

Le secrétariat administratif du comité doit être prévenu de l'invitation de l'expert. L'élue qui l'invite doit formuler une demande (par mail) en précisant le nom de la personne, sa qualité, son adresse et le point de l'ordre du jour qui l'amènera à intervenir.

Inviter un expert est un outil précieux. Il peut aider l'élue à présenter un point de vue, à défendre une position qu'il ne maîtrise pas totalement. Ce peut-être aussi l'occasion pour faire progresser un adhérent dans un parcours militant.